Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-212201644-20260119-2026_1_3_1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PEDERNEC

Séance du lundi 19 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf du mois de janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Séverine LE BRAS, Maire de PEDERNEC.

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	19
En exercice	18
Présents	16
Procurations	2

Présents : Séverine LE BRAS, Jean-Louis TANVEZ, Chantal LE BRIS, Gildas LE ROUX, Eveline CARVENNEC, Hervé RANNOU, Jean-Michel MOTTE, Jean-Charles CLATIN, Patrick LE BLEVENNEC, Stéphane RIOU, Isabelle PARANTHOËN, Nathalie PALLIER, Sandra QUEMENER, Sonia CARMARD, Sabrina PACHEU, Jean-Marie BODILIS

Absent(e)s : Anita MAHE (procuration à Chantal LE BRIS), Jean-Paul LE GOFF (procuration à Hervé RANNOU)

Jean-Marie BODILIS a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 janvier 2026
Date d'affichage : 13 janvier 2026

2026.1.3.1 – Affaires scolaires : Crédits de fonctionnement de l'école publique communale pour l'année 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis de la commission « Affaires scolaires – Bibliothèque », réunie le 16 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT que l'école publique communale accueille, à la rentrée de septembre 2025, 118 élèves répartis en cinq classes, contre 110 élèves l'année précédente ;

CONSIDÉRANT que les montants unitaires votés pour l'année 2025 ont permis d'assurer le fonctionnement courant de l'école dans des conditions satisfaisantes, tout en faisant apparaître un dépassement ponctuel du crédit bibliothèque ;

CONSIDÉRANT la proposition de la commission visant à maintenir les montants unitaires existants pour l'ensemble des postes de dépenses, à l'exception du crédit bibliothèque, revalorisé afin de mieux répondre aux besoins constatés ;

CONSIDÉRANT que les crédits de fonctionnement proposés pour l'année 2026 s'établissent comme suit :

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-212201644-20260119-2026_1_3_1-DE

NATURE	Montant unitaire 2025	Total pour 110 élèves répartis en 5 classes	Montant unitaire 2026 proposé	Total pour 118 élèves répartis en 5 classes
Fournitures scolaires / élève	55,00 €	6 050,00 €	55,00 €	6 490,00 €
Crédit fonctionnement / classe	480,00 €	2 400,00 €	480,00 €	2 400,00 €
Crédit transport / classe	700,00 €	3 500,00 €	700,00 €	3 500,00 €
Arbre de Noël / élève	15,00 €	1 650,00 €	15,00 €	1 770,00 €
Crédit bibliothèque / classe	110,00 €	550,00 €	150,00 €	750,00 €
TOTAL		**13 870,00 €**		**14 910,00 €**

CONSIDÉRANT que cette évolution représente une augmentation globale de 760 €, résultant de la hausse des effectifs scolaires et de la revalorisation du crédit bibliothèque ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les crédits de fonctionnement alloués à l'école publique communale pour l'année 2026, selon les montants précités.

Fait et délibéré à Pédernec le 19 janvier 2026,

Pour extrait conforme,
LE MAIRE,
Séverine LE BRAS



Le Maire (ou Le Président) certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr